

Communiqué de presse

Communauté de Communes Cœur du Perche, le 22 avril 2024,

Communauté de communes Cœur du Perche : une nouvelle solution de mobilité rurale

En complément de l'offre existante de transports en commun, la Communauté de communes Cœur du Perche se dote d'une toute nouvelle solution 2 en 1 de mobilité rurale sur son territoire : Atchoum.

« Au travers de cette initiative, les élus communautaires membres de la commission Mobilités souhaitent faciliter les déplacements des personnes vulnérables », précise Thierry LIGER, président de la Communauté de communes. *« L'objectif est également de favoriser l'entraide générationnelle et le lien social et ainsi lutter contre l'isolement, tout en limitant les impacts environnementaux et financiers des déplacements individuels »* indique Guy Rigot Vice-président en charge des Mobilités.

Les habitants dépourvus de moyens de transport pourront ainsi faire appel à ce service pour faire leurs courses, se rendre à un rendez-vous médical, à la pharmacie, à un entretien d'embauche, pour une visite à la famille... ou encore aller voir un spectacle.

Ce nouveau service est progressivement mis en place à partir de mai 2024.

Pourquoi Atchoum ?

Spécialement conçue pour les territoires ruraux, la solution Atchoum permet de combiner à la fois covoiturage régulier et transport solidaire pour les personnes non-véhiculées ou isolées.

Cette entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire accompagne la collectivité dans son déploiement. Le dispositif donne accès à un centre d'appel et à une mise en relation des conducteurs et des passagers. Atchoum propose également un service en plus : la vente de tickets mobilité.

Comment ça fonctionne ?

C'est une plateforme en ligne de covoiturage et de transport solidaire.

La première étape est de s'inscrire sur le site internet « www.atchoum.eu », que l'on soit passager ou conducteur.

En transport solidaire, le conducteur indique ses disponibilités sur un trajet aller-retour. Il peut communiquer ces informations en ligne, mais aussi par téléphone directement au centre d'appels au 0806 110 444.

Le passager peut formuler son besoin par les mêmes canaux (en ligne ou par téléphone), ou s'informer sur les trajets disponibles.

Atchoum s'occupe ensuite de mettre en relation les conducteurs solidaires et les passagers.

Combien ça coûte aux usagers ?

Le trajet, payant pour le passager, permet d'indemniser le conducteur.

Une simulation peut facilement être faite sur la page d'accueil du site internet (même sans inscription), ou via le centre d'appels.

Le coût du trajet est toujours indiqué au préalable aux conducteurs et passagers.

Exemples : un forfait de 3.75€ pour un trajet jusqu'à 11km et au-delà compter 0.32€ du km : 8€ pour un aller-retour de 25km.

Les tickets mobilité pourront être utilisés pour régler les trajets, comme alternative au paiement en ligne par carte bancaire. Ces tickets, d'une valeur d'1,25 €, seront prochainement vendus par carnets de 10 (à compter de mai 2024). On pourra se les procurer directement auprès de la Communauté de communes et au centre d'appel ou sur le site internet d'Atchoum, et ils seront expédiés à domicile par envoi postal. Une participation de la CdC de 50% sur la vente des tickets sera attribuée aux habitants du territoire bénéficiaires de minimas sociaux et aux collégiens, lycéens, apprentis et personnes âgées de moins de 18 ans suivis par la Mission Locale (sur présentation de justificatifs).

Pour plus d'informations :

- Contact CdC : 02 33 25 44 85
- une foire aux questions destinée aux usagers (passagers et conducteurs) sera prochainement mise en ligne sur le site de la CdC
- contact Atchoum :
 - o site internet : www.atchoum.eu / email : contact@atchoum.eu
 - o 0806 110 444